



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question orale n° 163

Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale qu'au moment où la France déploie tant d'efforts et d'intelligence pour assurer la présence internationale de notre pays, il est regrettable de constater que la capitale ne dispose pas encore d'un lycée international. Certes, plusieurs dispositions ont été prises par son ministère, mais elles ne sont que des palliatifs et la situation reste insatisfaisante. Une opportunité d'ouverture d'un véritable lycée international existe au lycée Honore-de-Balzac, boulevard Bessière, dans le 17^e arrondissement, qui bénéficie, outre d'une expérience pédagogique solide et réussie, du travail d'un personnel qualifié et motivé, d'installations entièrement renouvelées, spacieuses et de qualité, y compris sur le plan des installations sportives, et d'accès faciles (RER - boulevard périphérique...). À l'évidence il y a le lieu et les hommes pour faire du futur lycée international de Paris une réalité française innovante. Il faut œuvrer à sa réussite car le besoin est urgent. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme de Panafieu Françoise](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 163

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1993, page 3921

Réponse publiée le : 8 octobre 1993, page 3993

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 octobre 1993